

EDITORIAL



Dr Albert DJIGMA,
PCA de l'ONF-BF

Le PACOF/GRN, en cours de mise en œuvre depuis avril 2014 constitue le focus de ce numéro 11 de votre trimestriel d'information foncière « **Zoom sur le Foncier** ». Les activités du PACOF/GRN s'exécutent à travers trois (3) composantes, au profit de quinze (15) communes situées dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins. Tour d'horizon des activités de PACOF/GRN à votre attention dans le « **Dossier spécial** » à travers l'unité de gestion, la commune de Ouri, une des quinze (15) communes bénéficiaires, quelques bénéficiaires, le chef d'agence du Fonds d'Investissement communal (FIC) et bien sûr le premier responsable de la Direction de général du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde rural (DGFOMR).

Une analyse du partenariat entre l'ONF-BF et certains projets RISE vous est également proposée au titre de l'« **Information thématique** ». Enfin, un dans la rubrique « **Compte rendu d'activités** », un point des activités conduites auprès de certaines communes grâce à la collaboration avec des projets et programmes boucle le contenu du présent numéro.

Pour votre information, tous les numéros édités sont disponibles sur le site web de l'ONF-BF au www.onf-bf.org.

DOSSIER SPECIAL - PACOF/GRN



Ahmed SANON,
Coordonnateur de l'UGP

« **Nous sommes assez satisfaits de ce qui a été fait** »

P4

Monsieur André Anatole YAMEOGO, DGFOMR :

« **L'approche adoptée par le Projet consiste à la recherche de la pérennisation des appuis** »



P14

SOMMAIRE

INFORMATION SUR UNE THEMATIQUEP2
Approche collaborative en matière d'amélioration de la résilience
Une expérience concluante entre projets et ONGs sous l'impulsion de l'USAID au Burkina Faso

DOSSIER SPECIAL P-4-15
Aimé Pierre OUEDRAOGO, Expert foncier du PACOF/GRN
« ... pour l'essentiel, je pense que c'est une mission bien accomplie »



Ambroise ZOMA,
Expert à l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage
« les communes et les promoteurs voient leurs capacités renforcées en investissements structurants »

P7



P8



Siégnounou BOGNINI, Expert SIG du PACOF/GRN
« le SIF prévu a pour vocation la gestion communale du foncier rural »

P10

Fonds Permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT)
Lucien SERI, Chef d'Agence du FPDC dans la région de la Boucle du Mouhoun

P11

Les bénéficiaires des actions du PACOF/GRN

P12



COMPTERENDU D'ACTIVITEP9

Sécurisation foncière des aménagements
Le projet REGIS-ER régularise la situation dans trois (3) communes

Approche collaborative en matière d'amélioration de la résilience Une expérience concluante entre projets et ONGs sous l'impulsion de l'USAID au Burkina Faso

Contexte

A la suite de situations d'urgence humanitaire répétées de grande ampleur au Sahel, l'USAID a reconnu que le fait de continuer à traiter ces crises récurrentes comme des crises aiguës est extrêmement coûteux et ne permet pas de remédier efficacement à leurs causes sous-jacentes. Par conséquent, l'initiative de l'USAID pour une résilience renforcée au Sahel (RISE) a réorienté les efforts d'assistance humanitaire et de développement existants et nouveaux en vue de renforcer la résilience dans les zones d'agriculture de subsistance et agro-pastorales marginales du Sahel.

L'USAID essaie de réduire la vulnérabilité chronique en renforçant le bien-être économique, les institutions et la gouvernance et en améliorant l'état de santé et la nutrition des populations.

La commune de Barsalgho dans le Centre Nord du Burkina Faso a bénéficié depuis plus de deux ans de l'encadrement de nombreux projets et programmes avec l'accompagnement technique et financier de partenaires financiers dont l'USAID. La présente note présente les évidences d'une intervention multipartite entre des programmes et des ONGs sous financement USAID à savoir l'ONF-BF, le Projet REGIS-ER et le Programme VIM/ACDI-VOCA.

Les fondements de l'appui et de la collaboration des trois (3) partenaires dans la commune de Barsalgho

Le Projet REGIS-ER et le Projet VIM/ACDI-VOCA/CRS s'attaquent aux causes profondes de la vulnérabilité chronique en augmentant la capacité des ménages, des villages et des systèmes à s'adapter et à se remettre des chocs et des crises.

Dans la commune de Barsalgho, ces deux (2) partenaires ont mis en œuvre une cohorte d'activités relatives au développement de moyens de subsistance durables, à la gestion des ressources naturelles, à la gouvernance, ainsi qu'à la santé et à la nutrition, en collaboration avec les communautés locales.

Les principales activités de ces deux (2) partenaires comprennent ce qui suit :

- ♦ La création d'un réseau communautaire des agents prestataires de services afin de promouvoir l'entreprenariat local tout en augmentant l'accès à des produits, services et informations ;
- ♦ L'amélioration de la fertilité des sols et de la production agricole grâce à l'agriculture de conservation, à la régénération naturelle gérée par les agriculteurs, à la réhabilitation biologique des terres dégradées, à la construction d'ouvrages de prévention de l'érosion et de conservation de l'eau et à l'irrigation à petite échelle ;

- ♦ La promotion de l'élevage comme moyen d'augmenter les revenus, d'améliorer la nutrition et d'accroître les biens des ménages ;
- ♦ La diversification des régimes alimentaires grâce aux jardins familiaux et communautaires et à l'éducation nutritionnelle ;
- ♦ L'augmentation de l'accès au crédit et à l'épargne grâce aux groupes d'épargne villageois, l'accès aux institutions de micro finance et le warrantage ;
- ♦ La gestion efficace et inclusive des ressources naturelles grâce à des plans fonciers légalement reconnus et aux conventions locales ;
- ♦ Le renforcement des systèmes d'alerte rapide et des capacités de réponse communautaires ;
- ♦ La prévention des conflits par le renforcement des structures locales de gestion foncière, la délimitation des couloirs pastoraux et l'obtention de droits d'occupation du sol ;
- ♦ L'accroissement de l'accès à des sources d'eau potable par la construction/réhabilitation de forages, le renforcement des systèmes communautaires

de gestion et de traitement de l'eau ;

- ♦ La promotion des pratiques essentielles de santé et de nutrition grâce aux groupes d'entraide entre mères, l'école des maris, les espaces sécurisés pour les adolescentes et les équipes communautaires pour l'amélioration de la qualité.

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a pour mission à la fois d'assurer une production et un partage de l'information foncière et d'éclairer la prise de décision par les gouvernants.

Ainsi, créé le 03 juillet 2014, l'ONF-BF comprend un Conseil d'administration de dix-neuf (19) membres élus et issus des quatre (04) collèges d'acteurs de la chaîne foncière nationale. Il s'agit de :

- ♦ les structures de l'Etat central : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD), Ministère de la Justice et des Droits Humains (MJDH) ;
- ♦ les collectivités territoriales (deux régions et deux communes) ;
- ♦ le secteur privé (quatre représentants) ;
- ♦ et les organisations de la société civile (quatre représentants).

Sa principale mission de l'ONF-BF est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable. Pour répondre à ce grand défi, il a élaboré un Plan Quinquennal d'Observation (PQO) des phénomènes fonciers au Burkina Faso. Le PQO est un programme dont la finalité est la collecte, l'analyse, la production et la diffusion de données sur des problématiques foncières prioritaires au Burkina Faso.

Dans l'optique de promouvoir des bonnes pratiques de gouvernance foncière en termes de sécurisation des investissements agro-sylvo-pastoraux réalisés dans la commune de Barsalgho par REGIS-ER et le Projet VIM/ACDI-VOCA, l'ONF-BF a bénéficié de la signature de convention avec les deux (2) partenaires pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs activités

INFORMATION SUR UNE THEMATIQUE SPECIFIQUE PRIORITAIRE

ressources naturelles durable.

Les questions en suspens

L'atteinte des résultats ci-dessus énumérés reste cependant tributaire d'un certain nombre de paramètres, parmi lesquels le nécessaire appui financier de partenaires financiers comme l'USAID. Cet appui reste malheureusement limité dans le temps et dans l'espace, ce qui peut amener à se poser les questions suivantes :

- ♦ les bonnes pratiques tirées de cette approche au profit de la commune pourront-elles être répliquées par la commune seule sans aucun accompagnement aussi léger soit-il ?
- ♦ certains partenaires intervenant au niveau communal sont réfractaires au processus de collaboration en matière d'investissement agro-sylvo-pastoral au profit des producteurs liés à des contraintes d'ordre administratif. Cette situation risque de saper les efforts en matière de dynamique collaborative. Que faut-il faire alors pour susciter des projets et programmes à bailleurs différents pour intervenir dans la commune de manière synergique ?

- ♦ les investissements productifs au profit des groupes vulnérables constituent un puissant levier de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces investissements productifs sont de puissants outils d'amélioration de la qualité de vie des producteurs vulnérables. Mais que faire pour s'assurer de la sécurité foncière de ces investissements au profit des groupes vulnérables ? De l'expérience des projets et programmes dans la commune, ce risque semble être élevé

Conclusion

On retiendra que cette « nouvelle » approche en matière d'encadrement des producteurs, prend en contre-pied les conceptions classiques, de nos jours erronées et obsolètes sur l'aspect « *approche en solo* » en matière de développement communautaire. Le bilan de cette collaboration tripartite révèle que la synergie et la complémentarité des approches de développement au niveau des collectivités territoriales est un approche novatrice et porteuse d'avenir.

**Synthèse de Moussa OUEDRAOGO
spécialiste chargé d'études**



en matière foncière. Il a aussi bénéficié directement de l'USAID des fonds pour expérimenter la technologie Mobile Application to Secure Tenure (MAST) dans cette même commune. A travers ces divers appuis à la commune, les objectifs assignés étaient les suivants :

- ♦ la structuration, le renforcement des capacités des organes et des acteurs en charge de la gestion foncière dans la commune de Barsalogo ;
- ♦ la contribution à une sécurisation foncière des investissements agro-sylvo-pastoraux réalisés dans la commune de Barsalogo par REGIS-ER et le Projet VIM/ACDI-VOCA ;
- ♦ l'appuyer de la commune dans la mise en œuvre des approches de gestion participative de l'utilisation des terres en profitant des avantages offerts par les Technologies de l'Information et de la Communication (les téléphones intelligents et la 3 G) pour faciliter les pratiques de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers sur les terres. Il s'agit essentiellement ici de la promotion au niveau communal de la technologie MAST.

Les leçons apprises de la collaboration

La principale leçon tirée de cette expérience collaborative se situe surtout au ni-

veau de la pertinence de ce type de partenariat dans la dynamique d'amélioration de la résilience des producteurs de la commune de Barsalogo. En effet, la synergie et la complémentarité des actions entre ces trois (3) partenaires ont eu des impacts positifs sur la réponse des communautés aux forçages climatiques et naturels par l'amélioration des capacités suivantes :

- ♦ les capacités d'absorption : elles sont liées aux capacités des communautés de minimiser l'exposition aux chocs et de récupérer rapidement après le choc par la reconstitution/restauration du capital productif ;
- ♦ les capacités d'adaptation : elles sont liées aux capacités des communautés à faire des choix proactifs et informés, ajuster et diversifier leurs stratégies de subsistance en fonction des conditions changeantes par la promotion des stratégies d'adaptation et d'atténuation aux chocs naturels ;
- ♦ les capacités de transformation : elles sont liées aux changements systémiques qui facilitent une résilience plus durable liée à l'existence de mécanismes de gouvernance, de politiques, d'infrastructures, de réseaux communautaires et de filets de sécurité formels dont bénéficient les communautés. Cet aspect a été rendu possible par la promotion de cadres favorables à une meilleure gouvernance foncière et de

Ahmed SANON, Coordonnateur de l'UGP

« Nous sommes assez satisfaits de ce qui a été fait »

Le Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN), est mis en œuvre par une unité de gestion ayant à sa tête un Coordonnateur, Monsieur Ahmed SANON, Sociologue de formation. Il a beaucoup œuvré dans les projets de développement local et à expérience foncière, notamment dans le Projet de Sécurisation Foncière du MCA/BF à travers l'opérateur FAJO. Après quatre (4) années de mise en œuvre des activités, Monsieur SANON présente le PACOF/GRN à travers ses composantes, son approche et dresse un bilan des actions réalisées.

Z.F. : Quel est le rôle exact de l'Unité Gestion du Projet, dont vous êtes le Coordonnateur ?

L'unité de gestion du projet a été mise en place par un opérateur recruté par le ministère de l'agriculture, le PACOF/GRN étant un projet de catégorie C (aujourd'hui groupe 2). Comme mandat, l'unité de gestion a la responsabilité totale de la mise en œuvre de la composante 1, relative à la « **Sécurisation foncière et au renforcement des capacités** ».

Nous avons aussi comme responsabilité d'appuyer le Fond Permanent pour le Développement des Collectivités territoriales (FPDCT) dans la mise en œuvre de la composante 2 qui s'intitule « **Investissements économiques/productifs et de gestion des ressources naturelles (GRN)** ».

Nous avons enfin la responsabilité d'accompagner la DGFOMR dans la mise en œuvre de la composante 3, qui porte sur les « **Appuis institutionnels** »

En réalité, nous intervenons sur l'ensemble des composantes du projet, nous assurons le suivi-évaluation du projet, nous sommes impliqués dans la capitalisation. En somme, nous avons une action exclusive sur la composante 1 et une action transversale sur les deux (2) autres composantes.

Z.F. : Quelles sont les actions mises en œuvre dans le cadre du PACOF/GRN ?

Il y a deux actions majeures :

Le PACOF/GRN doit accompagner les communes d'intervention dans la mise en œuvre de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso. L'ensemble des actions de sécurisation foncière inscrites dans cette loi doit être traduit sur le terrain. Nous accompagnons les communes à cela.

La seconde action est aussi un appui aux communes mais un appui qui va dans le sens du renforcement des dynamiques économiques locales. Pour cet appui, il y a un fond spécifique appelé Fond d'Investissement communal (FIC) qui est mis en place et qui est géré par le FPDCT, dans le cadre duquel nous développons des appuis

directement vers les communes.

Ce sont les deux actions principales du PACOF/GRN.

Z.F. : Quel bilan pouvez-vous faire de ces actions à la date d'aujourd'hui ? - Jugez-vous le bilan satisfaisant ?

Le PACOF /GRN dans sa formulation n'a pas d'objectifs quantitatifs. Il n'a pas de cibles chiffrées à atteindre comme dans d'autres projets. Nous avons surtout une action qualitative, une action d'accompagnement des collectivités dans un certain nombre de savoir-faire. Pour résumer, on pourrait dire que le PACOF/GRN est un projet d'apprentissage, un accompagnement à l'apprentissage à la mise en place des services de sécurisation foncière, à leur fonctionnement et à leur utilisation; et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage du développement communal.

Par rapport aux principaux résultats que nous avons obtenus, sur la sécurisation foncière, nous sommes actuellement au stade de l'opérationnalisation qui va nous permettre de procéder à la délivrance des premiers actes de sécurisation foncière. C'est-à-dire que tout le dispositif préparatoire est en place et est en capacité de fonctionner normalement. L'ensemble des structures qu'elles soient au niveau communal comme le SFR ou les structures au niveau des villages telles que les Commissions foncières villageoises (CFV) et les commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) sont mises en place, formées, équipées et en capacité de faire leur travail. Le dispositif institutionnel a été complété par les dispositions relatives à la délibération sur les coûts locaux. Il y a aussi les instruments physiques, notamment les registres et les formulaires. Nous avons contribué à leur stabilisation, à leur édition et à la mise à disposition dans l'ensemble des communes. Depuis trois (03) mois, les communes ont commencé à recevoir les demandes d'actes de sécurisation foncière, de la part de particuliers, à titre individuel ou collectif, notamment les attestations de possession foncière rurale (APFR). Sur ce



«... dans les prochains mois, nous aurons les premières APFR»

plan, voilà où nous en sommes. Ceci veut dire que dans les prochains mois, nous aurons les premières APFR.

Pour ce qui concerne l'accompagnement à la gestion et à la sécurisation des ressources d'utilisation commune, des processus sont en cours.

Il y a des chartes déjà identifiées sur lesquelles on va travailler avec les populations. Il y a le processus « *pistes à bétail* », qui est une grosse concertation que nous avons initiée sur les parcours et les aménagements pastoraux dans les deux (2) régions où nous intervenons. Ce processus implique plusieurs acteurs locaux, institutionnels, des projets et programmes. Nous voulons travailler à l'élaboration d'une grande feuille de route par rapport à la mobilité du bétail.

Un autre élément important qui entre dans le cadre de la préparation du cadastre rural est que nous avons pu faire le sectionnement des quinze (15) communes. Ceci est une grosse opération, qui n'était pas dans le mandat initial du PACOF/GRN, mais que nous sommes arrivés à faire, avec l'engagement des différents acteurs.

Un autre acquis du PACOF/GRN concerne la gestion du Fond d'Investissement communal (FIC). L'année 2018 devrait être l'année de fin d'activation de ce fond et il y a plusieurs motifs de satisfaction. Il y a notamment que les communes ont intégré l'utilisation de ces ressources. La particularité de ce fond est qu'il y a un sous-guichet destiné aux promoteurs collectifs et sur la base d'appels à projets, ces promoteurs peuvent introduire les idées de projets qui sont sélectionnées et financées par la commune. Après trois (3) exercices, on compte

plus de 250 projets de promoteurs. Il s'agit de micro-projets certes, mais le dispositif fonctionne et cela constitue un réel motif de satisfaction. En termes d'engagement, nous sommes très avancés. Il ne devrait pas rester plus de 500 millions de francs CFA, soit environ le quart (1/4) du budget global du FIC.

Nous sommes assez satisfaits de ce qui a été fait. Il est important de dire que la question foncière est une question de long terme. Nous sommes contents d'être arrivés dans le processus de délivrance d'APFR, mais il faut retenir que l'APFR n'est que la porte d'entrée dans la sécurisation foncière. Après l'APFR, il y a une panoplie de possibilités d'actes qui s'offrent aux possesseurs. Alors, se limiter à l'APFR ce serait comme arrêter une dynamique qui vient d'être lancée. Il est donc important de continuer de trouver les ressorts et les moyens nécessaires pour poursuivre la dynamique et continuer d'accompagner les communes et leurs SFR dans la gestion du foncier de façon générale.

Z.F. : Quelles ont été les principales difficultés ?

Je vais entamer ma réponse à cette question en évoquant les événements au plan national. Le projet a démarré en avril 2014 et en octobre de la même année, il y a eu l'insurrection avec pour corollaire la suspension des conseils municipaux. Nous avons à ce sujet eu la chance que le bailleur de fonds ait été d'accord pour poursuivre les activités avec les Délégations Spéciales Communales. Nous avons pu conduire quasi-normalement les activités avec les délégations spéciales dans un premier temps et par la suite avec le retour des conseillers élus, les actions ont connu une suite normale. Je pourrai appeler cela des péripéties plutôt que des difficultés.

Les autres éléments sont inhérents à l'action que nous menons, quand on sait que le foncier est un domaine difficile, délicat, très sensible. Sur la mise en place des structures, nous avons été trop ambitieux quant au temps qu'il fallait pour cette action. Il y a le rythme des populations qu'il faut prendre en compte, surtout qu'il y a un consensus qui doit soutenir la désignation des membres de ces différentes structures. Déjà pour que l'information soit diffusée dans les villages, que les assemblées générales (AG) de désignation des représentants se tiennent sans oublier que la participation des femmes dans les commissions a souvent posé des problèmes.

Aujourd'hui sur les 250 villages d'intervention, il y a encore une quinzaine qui n'est pas à jour quant à la mise en place des structures. Nous continuons en nous disant que l'effet d'exemple va les toucher.

Z.F. : Quels sont les premiers effets des actions du projet sur les populations

bénéficiaires, si tant est qu'il y en a déjà ?

En termes d'effets immédiats, nous pouvons dire que dans les villages la discussion sur le foncier est posée. Même si les différents acteurs ne sont pas toujours d'accord, les gens en parlent, se concertent. Ceci est déjà un premier acquis. C'est comme si nous sommes déjà arrivés à lever le premier tabou qui veut que le foncier soit l'affaire des seuls coutumiers et propriétaires terriens. Le débat est partout dans les villages d'intervention du PACOF/GRN et celui-ci concerne aussi bien les propriétaires que les non propriétaires, les femmes, les migrants. Le fait d'en parler fait bouger un certain nombre de positions.

Un autre effet est celui des projets tant communaux que ceux des promoteurs. Leurs effets sont directs. Les communes ont beaucoup investi dans les infrastructures marchandes : les boutiques de marché, les aires d'abattage, les parcs de vaccination sont utilisés et génèrent des recettes au profit des communes.

Il y avait aussi une appréhension au niveau des communes. Celles-ci n'étaient pas sûres de pouvoir assurer les charges salariales des agents SFR. Aujourd'hui, cette inquiétude est complètement levée. Dans son action, le projet avait un appui dégressif sur les salaires des agents SFR. Mais je dirai que c'est une peur qui est passée très rapidement, grâce à l'organisation même des communes.

Après trois (3) exercices, on compte plus de deux cent cinquante (250) projets de promoteurs

Z.F. : Quelle est la stratégie mise en place pour pérenniser ces acquis ?

Le PACOF/GRN intervient dans le cadre de la décentralisation, notamment dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale. Nous faisons donc de l'accompagnement. Il appartient donc aux communes de prendre en main leur développement. Que cela soit sur le plan économique, que cela soit sur la sécurisation foncière ou tous les autres domaines, ce sont les collectivités qui sont les maîtresses d'ouvrage. Nous avons posé ce principe et nous y insistons particulièrement.

Il s'agit en outre de veiller à la participation de l'ensemble des acteurs : les acteurs locaux, les acteurs associatifs, les producteurs, les services techniques qui ont aussi pour mandat d'accompagner les communes sur les aspects qui les concernent. Alors, en mettant tout ceci ensemble, nous

pensons que nous avons préparé les conditions qui permettent de pérenniser les actions.

Z.F. : Quels sont les partenaires du projet au plan local ? Quel est le rôle de chacun d'eux ?

Les communes sont au centre des interventions du PACOF/GRN. A ce titre, elles sont les premiers interlocuteurs du projet. Ce sont aussi les communes qui ont la maîtrise d'ouvrage. Le projet est une force de propositions qui impulse la dynamique, mais il faut que la commune accepte et valide nos propositions.

L'ensemble des services techniques de la chaîne foncière et de la dépense publique. D'une part, il y a la chaîne foncière à travers les services des Domaines, le Cadastre et d'autre part, ce sont les services du Ministère des Finances, puisque les ressources du FIC, gérées par le Fonds Permanent, passent par le budget des collectivités. Et qui dit budget des collectivités territoriales, dit tous les démembrements du Ministère des Finances.

Il y a bien entendu les services du Ministère de la Justice notamment les Tribunaux de Grande Instance (TGI), qui nous appuient dans le cadre de la prestation de serment des agents SFR et qui sont impliqués dans la résolution des conflits.

Les services techniques du Ministère de l'Agriculture assurent la maîtrise d'ouvrage d'ensemble du projet.

Les Directions régionales des Ressources Animales et celle de l'Environnement sont aussi les partenaires d'action du PACOF/GRN dans l'appui aux communes, sur les réflexions qui sont menées. J'ai dit plus haut que nous avons des processus sur les espaces de ressources communes. Ces ministères sont impliqués dans ces processus.

Le principe d'action du PACOF/GRN est de ne pas se croire seul, mais de tenir compte des autres intervenants et de ne pas se substituer à eux. Il faut plutôt nous insérer dans la dynamique d'ensemble, développer des complémentarités, des partenariats et des synergies en vue de mutualiser les ressources.

Aussi bien avec le PNGT2,3, la SNV, le CPP, le RECOPA, l'OCADES nous avons des concertations, surtout que nous partageons le même espace d'intervention. A titre d'exemple, avec le Programme d'Investissement Forestier (PIF), nous avons mis en place un protocole cadre de partenariat concernant les communes de Ouri et de Siby. Nous veillons à ce que les actions ne soient pas dupliquées.

Z.F. : Que peut-on retenir de la dernière session du COPIL ?

Le Comité de Pilotage (COPIL) du 21 dé-



« Il y aura une année supplémentaire d'intervention »

cembre 2017 devait examiner et adopter les programmes d'activités de 2018, définis par composante. Il a été informé du bilan partiel de mise en œuvre du PACOF/GRN. Le COPIL s'est bien passé. Les structures envoient pour la plus part les mêmes personnes aux sessions, ce qui fait que ces gens ont un « *back-ground* » du projet et ceci facilite énormément les choses.

Il faut retenir que le COPIL a fortement recommandé que l'ensemble des entités de mise en œuvre du PACOF/GRN (unité de gestion, Fonds permanent, DGFOMR, communes d'intervention) veillent à ce que les ressources soient utilisées à bon escient. Au regard de ce qui a été déjà fait, il a été recommandé que 2018 couronne toute l'action qui a été menée et que les ressources soient absorbées.

Il a également été recommandé que la DGFOMR et le Ministère de l'Agriculture prennent des initiatives en vue de la prorogation, du renouvellement et de l'extension du PACOF/GRN. Cette recommandation a été réitérée, car elle avait déjà été formulée lors de la session du COPIL d'avril 2017.

Dans ce sens, la prorogation d'une année supplémentaire pour la suite des activités en cours a été obtenue. Il y aura alors une année supplémentaire d'intervention qui permettra d'autres investissements. Les activités foncières seront prolongées sur une année également.

Z.F. : En termes d'extension, quelles seront les zones concernées ?

En ce moment, le PACOF/GRN intervient sur quinze (15) communes réparties sur deux (2) régions et cinq (5) provinces. Au début de l'année 2017, Le Ministère de l'Agriculture et l'Agence française de Développement (AFD) ont fait conduire une étude prospective sur la résilience des populations de la Boucle du Mouhoun.

Les principales orientations tendaient à imaginer une intervention qui accompagnerait les populations de cette région sur quinze (15) ans dans des actions de résilience. Derrière cette étude, il y a l'idée d'un projet qui couvrirait l'ensemble de la région de la Boucle du Mouhoun auxquelles seraient ajoutées les cinq (5) communes de la région des Hauts-Bassins, pour donner de la continuité aux actions déjà en cours dans le cadre du PACOF/GRN. Mais rien n'est décidé pour le moment.

Z.F. : Quels sont les nouveaux défis et les perspectives du PACOF/GRN pour la prochaine période ?

Sur le plan de la sécurisation foncière, nous avons beaucoup travaillé aux actions de sécurisation du patrimoine foncier des particuliers, à travers le processus APFR. Nous avons une réflexion en cours tendant vers la sécurisation des espaces de ressources communes. Cette dynamique sera poursuivie, car elle va permettre de constituer progressivement le patrimoine foncier des collectivités. C'est un gros chantier qui a

besoin d'être conduit, tout en continuant d'accompagner et de renforcer la sécurisation foncière des particuliers.

Par rapport au renforcement des activités économiques et de gestion des ressources naturelles, il s'agira de renforcer les acquis. Plusieurs projets ont été réalisés, il faut veiller à ce que ces projets fassent leur preuve. Ce sont des projets économiques qui ont été financés, il faut que ces projets soient rentables, qu'ils produisent des ressources. Et pour cela, ces projets doivent être bien gérés, on doit veiller à la maintenance du matériel, à l'entretien des bâtiments, etc.

Voici les deux (2) grandes orientations des actions en cours et à venir du PACOF/GRN.

Z.F. : Votre mot de la fin ?

Je remercie l'ONF-BF de consacrer un numéro spécial de son trimestriel d'information au PACOF/GRN. Ceci est une très grande opportunité pour faire connaître le projet, dans la mesure où il nous est fait le reproche de ne pas communiquer suffisamment. Les résultats du PACOF/GRN ne sont pas le fait de l'UGP seule. Il y a plusieurs entités de mise en œuvre à savoir la DGFOMR et le Fonds Permanent. Il y a aussi tous les acteurs locaux qui ont accueilli les actions du projet, toutes les communes d'intervention qui ont fait le maximum, aussi bien dans les moments difficiles qu'en période normale. C'est une œuvre commune et je souhaite que les différents efforts soient poursuivis pour que cette aventure puisse aboutir aux résultats escomptés.

Cette publication va ouvrir la porte de l'action de communication du PACOF/GRN à travers la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Aimé Pierre OUEDRAOGO, Expert foncier du PACOF/GRN

« ...pour l'essentiel, je pense que c'est une mission bien accomplie »

« **Sécurisation foncière et renforcement des capacités** » ainsi s'intitule la composante 1 du PACOF/GRN. Pour couvrir ce volet, Monsieur OUEDRAOGO Pierre Aimé, Expert foncier offre ses services avec pour mission d'appuyer les communes d'intervention pour l'application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso, dans la zone du projet.

Dans le cadre de la composante « *Sécurisation foncière et renforcement des capacités* » du PACOF/GRN, il s'agit dans un premier temps de faire en sorte que les communes puissent s'approprier la Loi 034-2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso. Ce travail se fait en collaboration avec tous les acteurs institutionnels, comme la DGFOMR et ses services déconcentrés ainsi que d'autres ministères sectoriels qui sont concernés, sans oublier les collectivités territoriales.

En outre, il s'agit de faire en sorte que les communes d'intervention du PACOF/GRN puissent mettre en place un cadre qui per-

mette d'opérationnaliser ladite Loi : le service foncier rural, les structures locales au niveau des villages, les cadres de concertation plus ou moins formels. Il s'agit également de faire de telle sorte que ces différentes mises en place se fassent en conformité avec les dispositions de la Loi et de façon efficace. Une autre chose importante consiste à rendre disponibles les actes et les formulaires. Et puis il y a le volet « *renforcement des capacités* ». La mise en œuvre d'une stratégie de communication pour lever les équivoques, rassurer et permettre à chacun des acteurs d'aller à l'action et d'accomplir sa mission en fonction des attributions qui lui sont assignées.

La stratégie de communication est bâtie autour de trois (3) axes principaux :

- évaluer les besoins en communication: une sorte d'état des lieux, à la fois sur les connaissances des uns et des autres sur un certain nombre de questions, sur les pratiques, les traditions de communication au niveau des communes, sur comment les uns et les autres s'organisent pour faire passer les messages ?
- formuler des messages clés: l'UGP s'est faite accompagner par un spécialiste qui l'a aidée à identifier d'abord les messages les plus importants en lien avec les enjeux,
- identifier par la suite les canaux et les outils de communication.

Mais comme dira l'Expert foncier: «*la communication reste aujourd'hui, l'un des maillons faibles du projet après quatre (4) ans* », car précisera-t'il «*au départ, au sein de l'UGP nous n'avons pas voulu faire du tapage. Nous nous sommes dit qu'il faut distinguer la communication pour avancer de ce qui est convenu habituellement visibilité* ». Pourquoi alors une telle conception de la communication ? La réponse de l'Expert foncier est sans ambages «*On ne nous a pas demandé de nous rendre visibles mais d'accompagner des communes pour l'atteinte des résultats. Et pour nous, les résultats s'imposent d'eux-mêmes* »

Toutefois, M. OUEDRAOGO reconnaît la nécessité de la communication, puisqu'il affirme qu'il appartient à chaque commune de faire en sorte qu'on puisse voir ce qu'elle a pu obtenir vis-à-vis de l'Etat et de ses partenaires, car selon lui, c'est la commune qui est au cœur des actions du PACOF/GRN. La stratégie de communication prévoit l'appui à chaque commune avec un kit minimal, à savoir le matériel de projection, du matériel roulant, en somme, ce qui lui permettra de prendre en charge sa stratégie de communication.

Parlant du bilan des activités foncières du PACOF/GRN après quatre (4) années de mise en œuvre, M. OUEDRAOGO affirme ceci : «*il m'avait été demandé de faire en sorte que les communes puissent s'approprier l'esprit et la lettre de la Loi 034-2009 à travers la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités. Aujourd'hui, je pense que, même s'il y a des questions que certaines communes soulèvent encore, des débats autour de certains aspects liés à l'application de la Loi, pour l'essentiel, je pense que c'est une mission bien accomplie. Du reste, la Loi 034-2009 elle-même interroge encore tout le monde, depuis le niveau central jusqu'au sein du monde des experts* ».

Selon l'Expert foncier, le PACOF/GRN a rempli sa mission en ce qui concerne l'ap-



pui à la formation et la communication, à la mise en place des structures de gestion du foncier, au renforcement des capacités, sur les questions de mise à disposition des actes, des formulaires et des imprimés, des registres. «*Les questions spécifiques comme la question des chartes foncières et la problématique de la femme ont été mises en lumière*», foi de l'Expert foncier.

Nous avons mis l'accent sur les « process »

Il faut noter que des deux cent cinquante (250) villages il y a au moins deux cent (200) villages qui appliquent véritablement la Loi. Au titre des APFR, il dira : «*Aujourd'hui, nous sommes à plus de 100 demandes* ».

Mais ce sont les résultats qualitatifs qui sont les plus importants pour le PACOF/GRN. Pour étayer cet état de fait, l'Expert foncier précisera ce qui suit : «*...les bâtiments qui sont des sortes de bureaux construits par les populations dans les villages pour le CVD, la CFV et la CCFV, sont des signes. Cette option a été prise sans moyens, même au niveau de l'UGP, même si l'idée a été trouvée formidable. Nous avons juste accompagné chaque village avec dix (10) tôles, dix (10) sacs de ciments. Mais lorsqu'aujourd'hui vous voyez 40 à 60% de bâtiments qui ont été érigés, ces bâtiments sont pratiquement les meilleurs dans chaque village. Cela montre l'engagement des populations* ». En somme, au PACOF/GRN, l'accent a été mis sur le qua-

litatif. L'Expert foncier l'exprime en ces termes : «*comment ces structures se mettent en place, plutôt que de dire, combien de structures qui ont été mises en place. C'est vrai que nous n'avons pas été compris au départ. Nous avons mis l'accent sur les « process ». Dans le processus, il y a eu d'abord ce préalable de sorte que chacun dise c'est moi qui veux la structure et non le projet. Ensuite, le choix des individus est très important* ». Et de ce processus dépendra la fonctionnalité des structures ainsi que leur durabilité.

En dépit de tout cela, reconnaît l'Expert foncier : «*il y a d'autres défis sans doute, mais c'est aux communes de les exprimer* ».

A propos de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural, M. OUEDRAOGO fait le commentaire suivant : *Pour moi, la Loi constitue une fenêtre d'opportunités. Il y a l'APFR, qui n'est en réalité que la chose la moins importante que la Loi permet d'obtenir. Si vous voyez l'esprit qui a prévalu à l'élaboration de la Loi, le tout n'est pas de dire qu'on va à la délivrance d'une attestation ou d'un titre de jouissance, mais on met en place l'environnement qui permet aux acteurs concernés, de pouvoir, de manière dynamique, se concerter afin d'aboutir à un consensus. Véritablement la question des consensus, des règles liées à la gestion du foncier rural, c'est cela qui est important. Comment est-ce que nous nous organisons face aux enjeux qui se présentent à nous ? Comment est-ce que nous nous organisons en fonction des contextes, de ce que nous vivons aujourd'hui ? Comment est-ce que nous protégeons nos ressources naturelles, nos forêts, nos espaces de pâtures ? Comment est-ce qu'on fait en sorte que l'homme, la femme, le jeune, l'agriculteur, le forgeron qui a également besoin du bois parce qu'il travaille avec cela, soient tous rassurés ? Comment tous ces acteurs peuvent se sentir concernés dans ce monde qui se déstructure au fur et à mesure ? Voilà c'est cette opportunité qu'offre cette Loi également. Mais j'ai comme l'impression qu'on a sauté les étapes. On a tout de suite vu la Loi 034-2009 sous le prisme 2, la délivrance de l'APFR »*

La question de la femme est inscrite sur ce que le PACOF/GRN a appelé les débats sociétaux au niveau local, pour faire en sorte que le sujet ne soit pas occulté et éviter d'y aller avec des réponses toutes faites. Mais sur la question de sa participation effective, celle-ci «*est moins que celle des hommes* », fera remarquer M. OUEDRAOGO.

Quant à la suite des activités, l'Expert foncier estime que le travail commence maintenant au niveau des communes et celles-ci sont à même d'avancer. Dans l'ensemble des quinze (15) communes, les trente (30)

agents ont été « mieux formés » selon lui. Il assure que les communes ont fait un bon recrutement. Tel un conseil à ces quinze (15) communes d'intervention, il dit : « C'est aux communes de s'organiser pour renforcer ce qui doit l'être, compléter ce qui doit l'être avec leur budget en recherchant l'accompagnement de partenaires ».

Le PACOF/GRN prévoit d'appuyer les communes à l'identification d'au moins trois (3) bas-fonds à aménager ainsi que trois (3) forêts, pour lesquels celles-ci estiment qu'il est nécessaire ou urgent d'aller à la sécurisation foncière. Cela se fera via des chartes foncières, des plans d'aménagement qui prennent en compte tout le processus de sécurisation. Ce ne sont pas de nouveaux aménagements, mais des aménagements déjà existants.

Lors de l'entretien, Monsieur OUE-DRAOGO n'a pas manqué d'exprimer son coup de gueule sur la manière dont la Loi est mise en œuvre : « ...il faut que les fonctionnaires arrêtent de saboter le développement des communes, en ne faisant pas correctement leur travail. Ils prennent en otage la Loi 034-2009. Ils marchandent les services en lien avec les actes de sécurisation foncière. Ils créent des niches à leur propre avantage. Le refus de transférer les compétences est une autre façon de prendre en otage le développement des communes ».

Comme solution à cette situation, une stratégie a été identifiée par le PACOF/GRN : « Nous allons proposer une concertation élargie, entre les fonctionnaires et les acteurs communaux pour mettre fin aux blocages créés par certains fonctionnaires, pour leurs propres avantages ».

A l'attention des communes, M. OUE-DRAOGO Aimé Pierre a dit ceci : « Je voudrais que les communes s'organisent pour mieux lutter sur la question des transferts des moyens et des compétences. J'ai entendu récemment que cela va se faire. Mais les communes à travers l'AMBF et en collaboration avec les régions devraient ouvrir l'œil en vue d'exiger de l'État le transfert effectif des compétences et des moyens. Une fois que les transferts seront effectifs, les communes seront en face de leur responsabilité et elles devront les assumer ».

Pour finir, l'Expert foncier conseille : « Evitons de faire de la Loi 034-2009, une loi de projets »

Ambroise ZOMA, Expert à l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage

« les communes et les promoteurs voient leurs capacités renforcées en investissements structurants »

L'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au sein du PACOF/RGN est du ressort de d'un Expert et lui, c'est Monsieur Ambroise ZOMA. Il est le responsable au plan méthodologique et technique de la mise en œuvre des activités de la composante 2 du Projet, à savoir « les investissements économiques et productifs et de gestion des ressources naturelles ».

Les actions de maîtrise d'ouvrage (MO) concernent tant les investissements communaux que ceux des promoteurs qui sont des personnes morales telles que les associations, les organisations non gouvernementales (ONGs), les unions et les groupements.

Dans le cadre de ces deux (2) catégories d'investissements, M. ZOMA assure l'encadrement méthodologique et technique des animateurs en appui à la MO, contribue à renforcer les capacités des communes, en planification du développement, en passation des marchés, en montage de projets, en mise en œuvre et exploitation des projets. Aussi, l'UGP apporte un appui conseil au Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) dans la mise en œuvre et la capitalisation de tout ce qui est en lien avec la composante 2.

Quels sont les investissements réalisés ?

Il s'agit d'infrastructures économiques/de production et des projets de Gestion des Ressources Naturelles. Une très grande partie, voire la totalité des dotations des communes est consacrée au financement des infrastructures économiques/de production. Ces investissements productifs contribuent à améliorer l'assiette fiscale et à développer l'économie locale des communes. On y dénombre pour les trois premières années (2015, 2016 et 2017) entre autres, un (1) marché à bétail, 17 aménagements de marchés modernes avec deux cent vingt-deux (222) boutiques, trente-deux (32) parcs de vaccination, dix (10) aires d'abattage, trente-quatre (34) forages



M.r Ambroise ZOMA

pastoraux, dix-sept (17) magasins de stockage, deux (2) boucheries et trois (3) quais d'embarquement.

En somme, en trois (3) années de mise en œuvre, le PACOF/GRN totalise 148 projets communaux et 250 projets promoteurs. Au 31 décembre 2017, sur une subvention totale allouée de 1 835 782 585 F CFA, la subvention engagée s'est élevée à 1 807 148 533 F CFA, soit un taux d'engagement de 98,4%. Le montant décaissé au 31 décembre 2017, s'est élevé à 886 952 508 F CFA, soit un taux de décaissement de 49,1%. En rappel, le montant de la composante s'élève à 3 500 000 d'Euros, soit 2 295 849 500 F CFA dont 2 218 212 077 F CFA pour le Fonds d'Investissement Communal (FIC) et 77 637 423 F CFA pour les frais de gestion du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)

Au-delà de tous ces chiffres, les communes ont bénéficié d'équipements marchands et les promoteurs ont vu leurs capacités renforcées. Aussi, Mr ZOMA estime que le bilan est largement satisfaisant. Mais toutes ces réalisations ne se sont pas faites sans difficultés et celles-ci sont du fait de l'un ou l'autre des acteurs du Projet. A ce titre, on peut retenir :

- des retards dans l'exécution de certains ouvrages tant pour les projets

communaux que des projets promoteurs;

- le non démarrage de certains projets de 2015 et 2016 du fait des difficultés rencontrées dans la passation des marchés ;
- L'absence de convention de gestion des infrastructures entre les communes et certains Comités de Gestion (COGES);
- la non fonctionnalité de certaines infrastructures : des boutiques de marché attribuées non fonctionnelles ou non encore attribuées ;
- des COGES non fonctionnels dans certaines communes ;
- l'absence d'anticipation au niveau des communes dans les procédures de passation des marchés ;
- des retards dans le décaissement des subventions au profit des communes ou des promoteurs de la part du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales.

En dépit de tout cela, les effets de ces investissements sont visibles au sein de communes bénéficiaires à travers l'augmentation de l'assiette fiscale.

En vue d'un meilleur niveau de mise en œuvre des actions du PACOF/GRN, l'Expert en Appui à la Maîtrise d'Ouvrage suggère que l'accent soit mis sur le suivi des activités. Sur un financement total de 2 218 212 077 F CFA pour les communes et les promoteurs, il reste pour l'année 2018, environ 500 000 000 F CFA.

D'autres dispositions sont également prises pour améliorer les résultats du PACOF/GRN pour l'année 2018. A titre d'exemple, le processus de passation de marchés doit être bouclé au sein des communes au plus tard le 30 juin 2018.

Pour relever ce défi, les communes doivent transmettre au FPDCT dans les meilleurs délais, les demandes de décaissement. Le FPDCT doit anticiper dans la constitution

des renouvellements de fonds à destination de l'AFD (Agence Française de Développement). Cette dernière devra décaisser à temps les fonds destinés au FPDCT, en vue de la réalisation des activités.

Dans l'optique de la pérennisation des acquis déjà réalisés et de ceux à venir, la Commission communale de Concertation pour le Développement Rural (CCDR) a été mise en place. Elle est chargée de sélectionner les projets des promoteurs et de donner un avis sur les projets que les communes veulent voir financés. Cet organe vient en appui aux collectivités territoriales. En plus de cet organe, il y'a les COGES mis en place pour l'exploitation et la gestion des projets communaux. Après le Projet, ces organes formés et accompagnés par les animateurs AMO poursuivront l'exploitation et la gestion des activités dans une optique de durabilité.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES

Sécurisation foncière des aménagements Le projet REGIS-ER régularise la situation dans trois (3) communes

Le projet REGIS-ER avec l'appui de l'ONF-BF procède à la clarification des droits fonciers pour une sécurisation des sites avec des documents fonciers légaux. Le projet a entrepris d'effectuer la délimitation des espaces locaux de gestion des ressources naturelles d'utilisation commune et de dresser les procès-verbaux correspondants outils préliminaires entrant dans la constitution des dossiers de demande sécurisation foncière. Ceci, dans le but de régulariser la situation foncière des aménagements dans ses communes d'intervention en conformité avec les textes et lois actuels en matière foncière.

Cette action vient combler un tant soit peu le fait que l'application des nouveaux textes fonciers et domaniaux est inégale et limitée. Pourtant, le projet REGIS-ER compte des engagements financiers importants dans des actions d'aménagement structurants, dont le but est d'améliorer la productivité agricole en saison pluvieuse et post pluvieuse dans les communes de Barsalogo, de Bouroum et de Seytenga.

Cette mission est initiée pour réfléchir et acter de manière concrète avec toutes les parties prenantes en vue de la régularisation de la situation foncière des aménagements dans le cadre du projet REGIS-ER.

Séance d'information des propriétaires à Seytenga

Planifiée sur deux (2) semaines, la mission exécutée par l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) dans le cadre de la convention qui le lie au projet REGIS-ER, est en cours depuis le 6 mars 2018. Elle a pour objet de :

- faire l'inventaire des bas-fonds et sites



Séance d'information des superficiaires à Seytenga

marâchers (aménagées et aménageables) dans le cadre du Projet REGIS-ER ;

- faire le dénombrement des superficiaires;
- procéder au dénombrement des propriétaires fonciers par site (bas-fonds et périmètres marâchers) ;
- décrire la situation foncière des bas-fonds et des sites marâchers (Héritage, Don, Prêt ou autres formes d'accords fonciers) ;
- formuler la proposition des formes et de pratiques de sécurisation foncière voulue par les producteurs en lien avec les aménagements.

Un préalable à l'ensemble de ces actions

aura été la concertation avec les propriétaires terriens par commune. Ces concertations ont été des rencontres d'information et d'échanges sur la finalité des actions du projet REGIS-ER. Elles ont également permis de solliciter la collaboration des propriétaires à la bonne conduite des actions sur le terrain.

Diallo Mariam Sadou



Mariama Sadou DIALLO est la présidente du Groupement « SEYO » (veut dire « générosité » en langue fulfuldé). Le site BDL d'un (1) ha que les membres de son groupement exploitent est concerné par les actions de délimitation. A ce titre, elle a pris part à la rencontre d'information. Elle a été l'unique femme présente à ladite rencontre. S'exprimant sur l'exploitation du site BDL, Mariam Sadou DIALLO dira : « Sur ce site, nous produisons du niébé. Nous avons obtenu cinq (5) sacs de cinquante (50) Kg que nous avons stockés et vendus à meilleur prix lors d'une foire tenue à Dori. C'était il y a trois (3) ans ».

Par C. O.

Siégnounou BOGNINI, Expert SIG du PACOF/GRN

«le SIF prévu a pour vocation la *gestion communale du foncier rural*»

Parmi les expertises déployées dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PACOF/GRN, il y a le Système d'Information géographique (SIG) et le Suivi-Evaluation. Les tâches dans ces domaines d'expertise sont à la charge de Monsieur BOGNINI Siégnounou.

Il a pour attribution l'appui à la planification des activités du Projet, la gestion du dispositif de suivi-évaluation (S&E), le renforcement des compétences des communes dans la conception, la mise en place et la gestion d'outils d'information (base de données, SIG, SIF), et l'appui aux communes dans la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de suivi à postériori des projets sélectionnés par le FIC.

Le SIG est un ensemble de méthodes et techniques de l'informatique qui permet de recueillir, stocker, traiter, analyser et gérer des données spatiales et géographiques et les diffuser auprès des utilisateurs. Mr BOGNINI précise que: «*ce sont des données géo-localisées, souvent couplées à des données socio-économiques*». Le SIG est un outil transversal qui vient en appui à deux (2) des trois (3) composantes du Projet, à savoir la sécurisation foncière et les investissements économiques /productifs. Pour la composante foncière, une des principales procédures prévues par la Loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural concerne la délivrance des Attestations de Possessions Foncières Rurales (APFR), qui permettent de sécuriser les acteurs ruraux. Les SFR sont responsables de l'instruction des demandes d'APFR, de l'établissement des croquis, de la notification des coûts, de l'établissement de l'APFR. La gestion de ce processus engendre la production d'un grand nombre d'informations littérales et spatiales qu'il convient de gérer avec efficacité et transparence. Le SIG facilite la gestion de toutes ces données.

Au sein du PACOF/GRN et sur la composante foncière, «*le SIG est avancé*», car toutes les quinze (15) communes d'intervention disposent d'outils SIG constitués de logiciels, de matériels informatiques et des données intégrant :

- des fonds de cartes produites à partir d'images satellitaires de haute résolution (5m);
- des données issues du diagnostic



Siégnounou BOGNINI,
Expert SIG du PACOF/GRN

des ressources naturelles et des potentialités des communes ;

- des données issues des concertations sur le pastoralisme ;
- des données du sectionnement cadastral (limite des sections, les infrastructures socio-économiques, les aménagements hydro-agricoles et pastorales, limite des zones d'habitation et des zones conservation, les plan de lotissement, etc.) ;
- de l'inventaire des droits fonciers acquis ou en cours d'acquisition.

L'outil SIG permet de :

- visualiser tous les croquis géo référencés de terrains objets d'APFR ;
- visualiser les titres de propriété et de tous autres actes fonciers ;
- superposer les éléments structurants du territoire tels que les limites administratives, les ressources naturelles, les aménagements, les infrastructures de la commune afin de permettre la délivrance d'actes ou d'APFR en fonction de la zone considérée, le domaine communal étant divisé en trois (3) zones : d'habitation, de production et de conservation.

Pour la composante 2, le SIG est un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement, de planification et de développement à l'échelle du territoire communal. Grâce au SIG, il est possible de :

- visualiser les investissements déjà réalisés et de prévoir ce qui doit être renforcé éventuellement ;
- alimenter le dispositif de suivi-évaluation

tion du PACOF/GRN ;

- remonter les indicateurs liés aux investissements réalisés et les représenter de façon qualitative et de manière quantitative et de suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace. Cette représentation est faite de manière cartographique.

Le système d'informations géographiques représente sans aucun doute un atout pour maîtriser l'aménagement communal : c'est un outil rapide, précis, facile d'emploi, qui apporte une aide précieuse à ses utilisateurs. Sur cette composante, l'un des enjeux est de mettre en capacité les agents SFR dans l'utilisation des SIG pour alimenter les concertations des Commissions communales de Concertation pour le Développement Rural (CCDR) et du Conseil Municipal afin qu'il soit un outil d'aide à la décision sur la planification et l'aménagement du territoire communal.

Les SFR des quinze (15) communes d'intervention ont été dotés en matériels informatiques composés d'ordinateurs portables, d'outils de collecte de données, à savoir des GPS, des logiciels libres et gratuits. En effet, il n'y a pas de logiciel complet qui offre toutes les fonctionnalités nécessaires à la construction d'un SIG.

A propos des logiciels, M. BOGNINI précise ceci : «*le logiciel utilisé est QGIS. Ce logiciel a été développé depuis longtemps. Il est performant, il est libre et il est téléchargeable sur Internet. Il est également stable, convivial et il évolue. C'est un logiciel qui est capable de lire et d'écrire dans les principaux formats cartographiques standards, notamment les formats des données qui sont utilisées dans le SIG, comme les données « Shape file », kml, dxf, geotiff, gpx, etc. assurant ainsi la pérennité des données.*

Aux dires de l'Expert SIG, «*ce logiciel permet de se connecter sur des bases de données. Il dispose d'une batterie d'outils de traitement des données. Il est fiable à cause de son inter opérabilité et n'est pas limité en termes de formats propriétaires. Outre ces caractéristiques techniques, il est gratuit et pour les communes qui ne disposent pas de moyens, ceci est un avantage important*».

Le SIG étant avant tout une organisation, une finalité, des ressources humaines et des données que l'on met en place en fonction des besoins. A cet effet, le

PACOF/GRN a mis en place un dispositif en vue de permettre aux agents domaniaux d'utiliser les outils SIG non seulement dans la délivrance des APFR, la gestion du domaine foncier rural, mais également comme un outil d'aide à la décision qui permet d'alimenter les échanges des Commissions Communales de Concertation pour le Développement Rural (CCDR) et du Conseil Municipal sur la planification et l'aménagement du territoire communal.

Aussi, leurs capacités ont été renforcées chaque année à travers la manipulation du GPS et la maîtrise de l'outil SIG (transferts données GPS, réalisation de croquis, mise à jour des données SIG, etc.). Des cas pratiques de constatations foncières sur le terrain ont été organisés sous forme de simulation en présence des CFV et des requérants.

Sur la composante foncière, les résultats de l'utilisation des outils SIG sont les suivants :

- la production de supports cartographiques d'animation et de collecte d'un certain nombre de données pour enrichir la base de données sur les potentialités et les ressources naturelles;
- la production de supports cartographiques pour l'animation des concertations sur le pastoralisme ;

- la production de données spatiales qui ont servi au sectionnement cadastral des communes. Il a fallu se baser sur des données géographiques existantes (cours d'eau, infrastructures routière, etc.) pour faire le découpage de l'entité communale en sections.
- la production de données spatiales donnant accès à une interface cartographique qui permet de visualiser les espaces et les sites qui feront l'objet de demandes d'APFR dans le SIF.

Quid de la mise en place du SIF ?

Selon l'expert SIG, le SIF prévu a pour vocation la « *gestion communale du foncier rural* », et en particulier la **gestion des APFR et leur mutation**. L'outil est élaboré pour les communes et géré par leur Service Foncier Rural (SFR). Les formulaires de l'application SIF permettent de retracer tout le processus de délivrance des APFR, grâce à l'enregistrement des informations contenues dans les imprimés et les registres prévus par la Loi 034-2009.

Après la sélection d'un prestataire international au cours du 3^{ème} trimestre 2017, la prestation a démarré au mois de novembre. Une première mission sur site a ainsi été or-

ganisée du 27 au 30/11/2017. Le **Document des spécifications générales et détaillées de l'application SIF** a été validé par l'UGP. Il est prévu la phase test de l'outil dans 2 communes pilotes à savoir Ouri et Pâ au début du deuxième trimestre 2018. Il est prévu une interopérabilité avec le SIF national piloté par la DGI (Base de Donnée Foncière Domaniale et Cadastre) ; la Direction générale des Impôts (DGI) à travers la Direction du Cadastre (DC) et la Direction des Affaires Domaniales et Foncières (DADF) participe d'ailleurs à la validation de l'outil à chaque étape de son développement. La base de données SIF sera exportable à tout moment et il est prévu un partage avec les services des domaines et du Cadastre.

En termes de statistiques, on retient cent quarante (140) demandes d'APFR enregistrées auprès des SFR à ce jour sur l'ensemble des 15 communes d'intervention du PACOF/GRN.

Une évaluation économique des projets de promoteurs en termes de rentabilité et d'impact économiques est en cours. A la fin du 2^{ème} trimestre de l'année 2018, il sera possible de disposer des résultats de cette évaluation économique.

Fonds Permanent de Développement des Collectivités territoriales (FPDCT) Lucien SERI, Chef d'Agence du FPDCT dans la région de la Boucle du Mouhoun

Un acteur et pas des moindres dans la mise en œuvre des activités du PACOF/GRN est le Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) C'est cette institution qui gère le Fond d'Investissement Communal (FIC) destiné au financement des projets tant communaux que ceux des promoteurs. M. SERI Lucien est le Chef d'Agence du FPDCT dans la Boucle du Mouhoun.

Des trois (3) composantes du PACOF/GRN, c'est celle relative aux investissements économiques / productifs qui est confiée au Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT). Une convention de gestion de fonds pour la mise en œuvre du FIC a été signée entre le FPDCT et le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH).

Au niveau du FPDCT, le FIC est un guichet spécifique qui gère les fonds destinés au



M. SERI Lucien
«...le FIC est un guichet spécifique...»

développement communal et qui met à la disposition des quinze (15) communes concernées des subventions pour initier des investissements économiques et productifs ou de gestion des ressources naturelles. Le montant du FIC est de 3,5 millions d'euros ou 2 295 849 500 F CFA pour 4 ans, soit de 2015 à 2018.

Le FPDCT est chargé de :

- mettre les fonds à la disposition des Collectivités territoriales ;
- informer et former les bénéficiaires sur les procédures et les outils en vue d'assurer leur adhésion au FIC ;
- mettre les subventions sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité territoriale ;
- suivre la réalisation des investissements (validation des projets, passation des marchés, choix de sites non litigieux, suivi des chantiers, réception des ouvrages) ;
- renforcer les capacités des acteurs de la commune au niveau de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage Ce renforcement de capacités porte sur les procédures du FIC et le suivi des chantiers du début à la fin.

Quelle est la nature des investissements concernés par le FIC ?

Le Fonds d'investissement communal (FIC) est destiné d'une manière globale au financement de tout projet d'investissement dans les domaines économiques ou productifs et de gestion de ressources naturelles (GRN). Les investissements se font à deux (2) niveaux : il y'a d'une part les aménagements nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles communes et à la préservation de l'environnement et d'autre part les investissements économiques ou productifs d'intérêt collectif qui sont porteurs de croissance économique dans le secteur du développement agricole rural.

Le bilan des actions du FIC peut être affiché sur les aspects quantitatifs et qualitatifs. Sur le plan quantitatif, on note :

- deux cent cinquante-neuf (259) projets réalisés ou en cours de réalisation, tant au niveau des promoteurs que des communes. Les projets sont variés et les bénéficiaires sont diversifiés ;
- cent soixante-quinze (175) promoteurs locaux ayant bénéficié de subvention.

Au plan qualitatif ou plus précisément à propos de l'impact des infrastructures, il ressort, pour ce qui est des communes, que les infrastructures réalisées sont de qualité, ce qui assure une sérénité dans leur exploitation.

Pour les promoteurs, les activités qui ont démarré sont rentables. Ces réalisations produisent donc déjà des effets au profit de ces promoteurs.

Selon M. SERI Lucien, « *le niveau de performance de la gestion de cette composante 2 est globalement satisfaisant* ». Il justifie son avis par le fait que les collectivités ont disposé des subventions à temps, d'une part et que les bénéficiaires du fonds ont eu un appui en montage des projets d'autre part. Pour la réalisation de projets, l'appui s'est fait dans une moindre mesure.

Le FPDCT devrait s'assurer de la fonctionnalité des projets financés, à travers une formation en suivi de la gestion des investissements. Seulement, les ressources financières ont manqué en vue de la réalisation de cette activité. Si cette formation avait été réalisée, le suivi de la gestion des investissements aurait été assuré, toutes choses qui entreraient déjà dans le cadre de la pérennisation de ces investissements. Si au niveau des communes la

question du suivi va être simple, pour les organisations de producteurs (OP), cela ne sera moins. L'accompagnement est indispensable pour donner aux promoteurs les rudiments nécessaires à la maîtrise de leurs affaires. Certaines OP sont déjà très avancées dans la maîtrise de leurs activités au point de prendre part à des foires et autres espaces de valorisation de leurs produits.

Au niveau des communes, la mise en place de COGES va permettre d'optimiser les rendements des infrastructures.

A propos du taux d'absorption du FIC, le Chef d'Agence fera remarquer que : « *pour les projets de 2015 et de 2016 tous les fonds prévus ont été virés. Pour 2017, il reste 2 ou 3 communes où tous les fonds n'ont pas été virés* ».

Toutefois, il a recommandé que : « *les communes et les promoteurs exercent pleinement leur rôle de maîtrise d'ouvrage dans le processus de réalisation des infrastructures et dans le processus d'exploitation et la gestion des ouvrages pour assurer un meilleur entretien, une meilleure rentabilité, une meilleure durabilité, et leur exploitation optimale. C'est à cette condition que ces infrastructures contribueront effectivement à la réduction de la pauvreté* ».

Les bénéficiaires des actions du PACOF/GRN

Parmi les nombreux bénéficiaires des actions du PACOF/GRN, nous nous sommes intéressés à la commune de Ouri et à des groupements de producteurs et de productrices de ladite commune.

De la commune de Ouri.

La commune de Ouri est l'une des dix (10) communes de la province des Balé. Elle est d'une superficie de 648 km² et sa population qui compte cinq (5) groupes ethniques, est estimée à 50 000 habitants en 2018. Elle compte dix-neuf villages administratifs.

La commune de Ouri bénéficie des appuis du PACOF/GRN depuis 2014, dans trois (3) domaines principaux qui sont la mise en œuvre de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural, les infrastructures communales et l'appui aux promoteurs pour la réalisation de leurs projets.

Dans le domaine du foncier rural, le PACOF/GRN accompagne la commune dans l'application de la Loi 034-2009 portant régime foncier rural. A cet effet, il a aidé au recrutement des deux (2) agents du service foncier rural (SFR), la sensibilisation des populations et l'appui logistique des services techniques impliqués dans l'application de la Loi 034-2009.

En ce moment, quarante-un (41) dossiers de constatation de possession foncière sont en attente d'envoi au service des domaines pour les avis techniques. Une fois ces avis obtenus, l'instruction des dossiers va se poursuivre pour aboutir à la délivrance des attestations de possession foncière rurale (APFR).

Le service foncier rural (SFR) de la commune de Ouri compte deux (2) agents : l'agent domanial et l'agent de communication et d'information. Ce sont respectivement Madame GANOU B. Naomie et Monsieur DAMOUE Issa.

Les Animateurs PACOF/GRN à Ouri

Le PACOF/GRN compte des animateurs dans les communes d'intervention. Ainsi, dans la commune de Ouri, il y'a un animateur chargé de la Maîtrise d'Ouvrage en la personne de Monsieur OUATTARA Soumaïla, un animateur foncier qui est Monsieur OUEDRAOGO Zéphirin et un Animateur Filières, Monsieur BAYALA Séraphin.

Les infrastructures communales

Au titre des infrastructures déjà réalisées avec l'appui du PACOF/GRN, on dénombre trois (3) parcs de vaccination, deux (2) forages pastoraux, trente-deux (32) boutiques de marchés. Pour l'année 2018 en cours, la commune a en projet la construction d'une boucherie.



L'un des trois (3) parcs de vaccination dont a bénéficié la commune d'Ouri

Les infrastructures communales constituent une source importante de recettes pour la collectivité. Leur gestion est assurée soit par la commune, soit par un Comité de Gestion (COGES). Ainsi, pour le parc de vaccination géré entièrement par le COGES, 25% des recettes engendrées reviennent à la commune. Il en est de même pour les recettes issues de la transhumance (garderie des animaux), ainsi que pour ce qui est de l'usage des forages pastoraux.

Les boutiques sont mises en location à 5 000 F CFA par boutique et par mois. Les recettes issues de la location des boutiques sont versées directement dans la caisse de la commune.

Si les dix (10) boutiques construites en 2014 sont fonctionnelles, les 22 boutiques construites en 2016 sont situées sur le site du nouveau marché qui lui, n'est pas encore fonctionnel.

Quelques projets de promoteurs

Les projets promoteurs quant à eux, concernent les domaines de l'élevage, de l'agriculture et de l'environnement.

Le groupement Djanweli des producteurs de Ouri a bénéficié du PACOF/GRN la construction d'un Magasin de stockage de sous-produits agro industriels (SPAI). D'une capacité de 40 tonnes, le magasin a coûté la somme de 540 000 F CFA dont 10% a constitué l'apport des bénéficiaires.

Mais qu'est-ce qui a changé dans la vie des membres de cette organisation de producteurs ?

Selon M. DIALLO, le président du groupement Djanweli, grâce au magasin de stockage, les producteurs disposent désormais des sous-produits agro-alimentaires (SPAI) sur place et à crédit. Autrefois, ils devaient se rendre individuellement à Boromo pour en acheter. L'autre avantage lié à l'existence du magasin de stockage est que le groupement commande désormais les tourteaux en faisant valoir ses propres exigences. Aussi, ceux-ci sont de meilleure qualité et les rendements s'en trouvent améliorés.

Enfin, la vente des SPAI permet au groupement d'octroyer des prêts aux membres qui le désirent.

Alors, le groupement Djanweli est satisfait de l'appui du PACOF/GRN grâce auquel « les bêtes ne meurent plus ». Les mem-

DE L'ORIGINE DU NOM DE LA COMMUNE De OURI

Au cours du reportage à Ouri, nous nous sommes intéressée de savoir l'origine du nom de la commune. Il nous a été donné la réponse suivante sous la forme d'une légende : « *Dans le temps, il y avait un animal féroce qui attaquait les passants, alors que la localité est située sur un axe de commerce. Un des ancêtres a ainsi été attaqué mortellement et le compte rendu fut fait au Chef. Le jeune frère de la victime décida alors d'aller à la recherche de l'animal féroce qu'il abattit à trois (3) coups de flèches. Le guerrier s'approcha alors de l'animal et, comme pour le défier dit « Ouri » (lève-toi !). Une fois de retour au village, il annonça qu'il a pu lever le danger.*

bres du groupement sont alors reconnaissants vis-à-vis du Projet.

Cependant, il subsiste à leur niveau des besoins non encore satisfaits. Ceux-ci sont relatifs à la disponibilité de l'eau pour l'abreuvement de leurs animaux et à la mise en place d'un dépôt pharmaceutique en vue des soins aux animaux.

A Da, village situé à environ 12 km du centre de Ouri, c'est un **groupement féminin** qui a bénéficié de l'appui du PACOF/GRN, à travers la construction d'une bergerie à hauteur de 1 600 000 F CFA.

Si l'organisation de femmes existe depuis 2010, c'est seulement en 2013 que ses membres ont commencé à faire de l'élevage.

Pour ce qui est des gains du groupement grâce à cette bergerie, la trésorière du groupement explique : « *Avec cinq (5) moutons au départ, la bergerie commune compte 30 têtes aujourd'hui, sans compter que chacune des femmes membre du groupement possède son propre troupeau* ».

Les bêtes issues de la bergerie font souvent l'objet de ventes qui ont déjà rapportées 235 000 F CFA, avec un prix de vente moyen de 23 000 F CFA par bête.

Au titre des avantages, on peut ajouter la production de fumure organique pour amender les champs et la résolution de problèmes tels que le paiement de la scolarité et l'achat de fournitures des enfants scolarisés, les soins médicaux des membres de la famille.

Les fonds issus de la vente des bêtes sont octroyés sous forme de prêts aux femmes à leur demande. Il est appliqué un taux d'intérêt de 10% qui permet de générer des

ressources pour l'organisation.

Bien que reconnaissantes vis-à-vis du PACOF/GRN, les femmes du groupement Lanaya de Da souhaiteraient accroître leurs revenus à travers l'accès au micro crédit.

Monsieur NABIE Abdoulaye, Adjoint administratif et Secrétaire général (SG) de la Mairie de Ouri apprécie le partenariat entre sa commune et le PACOF/GRN : « *De tous les partenaires de la commune, nous pouvons dire que le PACOF/GRN est le N°1 en termes d'investissements et de moyens alloués directement à la commune* ».

En effet, les appuis du PACOF/GRN sont directs et les financements sont orientés vers les actions prioritaires de la commune, puisque les activités prises en charge par le Projet ont été identifiées par la commune elle-même. « *Mais les besoins des populations sont énormes* » fait remarquer le SG de la commune de Ouri.



Mr Nabie Abdoulaye,
SG de la commune d'Ouri

Aussi, selon Monsieur NABIE, certains points du partenariat, s'ils étaient améliorés contribueraient davantage au développement de la commune. Ce sont entre autres :

- l'accroissement du montant des financements ;
- l'élargissement des financements à d'autres domaines tels que la construction d'écoles, des centres de santé ;
- une plus grande flexibilité des critères d'éligibilité des projets.

Monsieur André Anatole YAMEOGO, DGFOMR : « L'approche adoptée par le Projet consiste à la recherche de la pérennisation des appuis »

La Direction générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde rural (DGFOMR) au Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) est le maître d'ouvrage du Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de Gestion du Foncier rural et des Ressources Naturelles (PACOF/GRN). Monsieur YAMEOGO André Anatole, Directeur Général et représentant du Projet, livre son appréciation sur l'approche ainsi que les résultats du PACOF/GRN. Interview !

Z.F. : *L'accord de subvention entre l'Agence Française de Développement (AFD) et le Burkina Faso pour financer le Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN) court depuis 2012. Pouvez-vous nous présenter le Projet ?*

A.A.Y. : Le Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles (PACOF/GRN) est un Projet du Gouvernement du Burkina Faso financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

L'accord de subvention qui est d'un montant de 8 millions d'euros, date du 11 Mai 2012. C'est un Projet de type C (mis en œuvre par un opérateur) qui intervient dans quinze (15) communes réparties dans les régions des Hauts-Bassins (05) et de la Boucle du Mouhoun (10).

Le Ministère en charge de l'agriculture, à travers la DGFOMR, assure la maîtrise d'ouvrage du Projet qui a démarré ses activités le 1er avril 2014. La maîtrise d'œuvre du Projet est confiée à une Unité de Gestion du Projet (UGP) constituée par un groupement de bureaux d'études composé de deux (02) bureaux français (CA-17 International et ARP Développement) et d'un bureau burkinabè (ERGECI-Développement).

La mise en œuvre du Projet se fait à travers trois (03) composantes que sont (i) la composante 1 : Sécurisation foncière et renforcement des capacités, (ii) la composante 2 : Fonds d'Investissements Communal (FIC) et (iii) la composante 3 : Appuis institutionnels.

L'un des acteurs essentiels du Projet, est le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) qui est chargé de la mise en œuvre du FIC.



Mr André Anatole Yameogo:
«...pour ce qui concerne la capitalisation, la DGFOMR garde un œil particulier sur ce projet.»

Pour s'insérer dans un cadre de collaboration formel, le MAAH, à travers la DGFOMR, a procédé à :

- la signature d'une convention avec le FPDCT pour la gestion du FIC ;
- la signature d'un contrat avec le Groupement de bureaux d'études chargé de la mise en œuvre du Projet ;
- la signature d'une convention d'engagement avec chacune des 15 communes d'intervention du Projet.

Z.F. : *La DGFOMR est le maître d'ouvrage de la mise en œuvre du Projet*

d'Appui aux Communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de Gestion du Foncier rural et des Ressources Naturelles (PACOF/GRN). En quoi consiste exactement le rôle de la DGFOMR ?

A.A.Y. : Comme vous l'avez dit, la DGFOMR assure la maîtrise d'ouvrage du Projet au compte du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques. A ce titre, elle a joué un rôle central dans la négociation puis le démarrage du Projet en avril 2014.

Aussi, elle est chargée du pilotage, du suivi et de la capitalisation des actions du Projet. Elle est en quelque sorte, le maître d'orchestre dans la mise en œuvre du Projet. De façon précise, les réalisations et les missions de la DGFOMR dans le cadre du PACOF/GRN sont entre autres :

- la conduite des rencontres et des négociations avec les différents acteurs (AFD, DGCOOP, Bureaux d'études chargés de la mise en œuvre du Projet, les acteurs régionaux, etc.) en vue du démarrage du projet en avril 2014 ;
- la signature du contrat de prestation le 19 février 2014 avec le groupement de bureaux qui a mis en place l'Unité de Gestion du Projet à Dédougou;
- la signature de la convention de gestion des fonds entre le Maître d'Ouvrage (MAAH) et le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) pour la gestion du Fonds d'Investissement Communal (FIC) ;
- la signature des conventions d'engagement entre le Maître d'Ouvrage (MAAH) et chacune des quinze (15) communes bénéficiaires du Projet ;
- le suivi du Projet à travers la mise en

L'ACTEUR DU TRIMESTRE

place d'une cellule technique de suivi du Projet au sein de la DGFOMR et l'organisation de rencontres bimestrielles de suivi du Projet ;

- l'organisation et la tenue des comités de pilotage du Projet ;
- la validation de tous les documents techniques et les rapports produits dans le cadre du Projet ;
- la capitalisation des résultats en vue d'enrichir les différentes procédures et acquis et nourrir les concertations pour une mise en œuvre efficace de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR);
- le recrutement de prestataires pour l'audit annuel et les évaluations du Projet ;
- etc.

Z.F. : Quelle appréciation faites-vous de l'approche utilisée par le Projet ?

A.A.Y. : Il faut rappeler que l'approche adoptée par le Projet consiste à la recherche de la pérennisation des appuis. Cela repose sur le choix de mobiliser au maximum les structures pérennes et de travailler dès le départ sur la mise en place de solutions qui permettront aux acteurs de progressivement « reprendre » en charge les appuis apportés par le Projet. C'est d'ailleurs pour cela que la « Commune » est l'entité principale dans la mise en œuvre du PACOF/GRN. L'essentiel des investissements de la composante 1 et 2 vont directement au bénéfice des communes qui sont elles-mêmes au cœur des décisions via le conseil municipal.

Cette approche est fortement encouragée par la DGFOMR.

Z.F. : La DGFOMR s'occupe du suivi, du pilotage et de la capitalisation du PACOF/GRN. Quel bilan pouvez-vous faire de chacun de ces trois volets d'activités ?

A.A.Y. : Après quatre (04) ans de mise en œuvre du PACOF/GRN, la DGFOMR est assez satisfaite des résultats engrangés ; toutefois elle admet que tout n'est pas parfait. Ne perdons pas de vue que la mise en œuvre du PACOF/GRN a débuté dans un contexte marqué par un certain nombre d'événements dont l'insurrection populaire



Mr André Anatole Yameogo:

«...l'approche adoptée par le Projet consiste à la recherche de la pérennisation des appuis.»

et la dissolution des Conseils municipaux. Les acteurs du Projet en particulier l'UGP et les collectivités territoriales ont su braver ces situations assez difficiles pour produire les résultats probants.

Au niveau du suivi et du pilotage, la DGFOMR envisage d'associer davantage certains acteurs fonciers dans le suivi. Il s'agit principalement des services des domaines, du cadastre, du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD), la société civile comme le Groupe de Recherche et d'Acton sur le Foncier (GRAF) et l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONFBF), etc. ; cela peut se faire par des missions ponctuelles ou par la relecture de l'arrêté portant Comité de Pilotage du Projet.

Pour ce qui concerne la capitalisation, la DGFOMR garde un œil particulier sur ce Projet qui constitue une seconde expérience de mise en œuvre de la loi 034-2009/AN portant régime foncier rural en plus de celle du Millenium Challenge Account (MCA). Déjà, nous avons demandé à l'UGP de produire un document retraçant toutes les démarches, modules et documents de recrutement, formation et d'équipements des SFR en vue d'en faire une synthèse à la lumière de l'expérience du MCA, puis d'organiser la vulgarisation au-

près des communes et des autres acteurs fonciers.

Toujours dans le sens de la capitalisation des différentes expériences, la DGFOMR envisage pour 2018, réactiver l'organisation des sessions des CONASFR que le Gouvernement vient de réorganiser à travers l'adoption d'un nouveau décret.

Pour finir, c'est le souci de la capitalisation des acquis du PACOF/GRN qui nous a conduits vers vous il y a plusieurs mois en vue de la production de ce numéro spécial sur le PACOF/GRN. Je profite vous en remercier vivement.

Z.F. : Auriez-vous des propositions dans le sens de l'amélioration des performances du Projet ?

A.A.Y. : Nous avons un cadre d'échanges et de concertations continus entre acteurs de mise en œuvre du PACOF/GRN. En l'occurrence la DGFOMR, l'UGP, le FPDCT, l'AFD et la direction générale de la Coopération (DGCOOP).

Nous faisons continuellement nos propositions d'amélioration des performances du Projet lors de ces rencontres.

PRESENTATION DE L'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), un outil pour une meilleure gouvernance foncière

Création de l'ONF – BF

Entamé en 2011 dans un contexte marqué par des initiatives internationales notamment le sommet du G8 initié en juin 2013 sur la transparence pour l'amélioration de la gouvernance foncière, le processus de création de l'ONF-BF a abouti le 03 juillet 2014 par la tenue d'une Assemblée Générale constitutive qui a mis en place une association à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle dénommée « Observatoire National du Foncier au Burkina Faso », en abrégé ONF-BF, régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina Faso.

Le récépissé de déclaration N° 2014/001140/MATS/SG/DGLP/DOSO C a été obtenu le 18 juillet 2014.

Mission et attributions de l'ONF-BF

L'ONF-BF a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable.

Au nombre de ses principales attributions on peut citer :

- produire, collecter, traiter et capitaliser l'information foncière afin d'aider à la prise de décision aux niveaux national et local ;
- analyser et éclairer les problématiques foncières nationales et locales, pour accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques en cours et préparer, dans une démarche prospective, les réformes futures ;
- diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières afin d'en faciliter l'accès aux populations ;
- coordonner, rassembler, centraliser et gérer les différentes initiatives prises dans le domaine de l'information sur le foncier tant au niveau national que local ;
- enrichir la réflexion et valoriser les innovations en matière de gouvernance foncière ;



- apporter un appui à l'évaluation participative des politiques, de la législation et des institutions en matière foncière ;
- assurer la veille et l'anticipation en matière foncière en vue d'améliorer la prise de décision efficace et de prévenir les conflits fonciers ;
- faciliter la recherche du consensus sur les grandes questions foncières et les moyens d'y répondre à travers des espaces appropriés de concertation foncière ;
- identifier et mobiliser les partenaires à travers la création d'un réseau d'acteurs afin de promouvoir des partenariats efficaces dans le domaine foncier ;
- contribuer à la prévention et à la résolution pacifique des conflits fonciers au Burkina Faso. (Article 4 des Statuts de l'ONF-BF).

Les organes de l'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) compte les organes suivants :

- l'Assemblée générale ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Secrétariat exécutif ;
- le Conseil scientifique ;
- le Commissariat aux Comptes.

Les défis de l'ONF-BF

L'ONF-BF a élaboré un Programme Quinquennal d'Observation (PQO) sur les cinq (5) prochaines années. Celui-ci a été adopté au cours de la 2^e session du Conseil d'Administration (CA)

tenue les 28 et 29 mai 2015 à Ouagadougou.

Les défis de l'ONF-BF sont :

- mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son PQO ;
- susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs de la chaîne foncière dans la mise en œuvre de son PQO ;
- obtenir l'adhésion des partenaires techniques et financiers ;
- préserver son indépendance dans son rôle de veille et d'interpellation en matière foncière ;
- assurer l'accessibilité à une information foncière juste et actualisée.



Zoom sur le Foncier
Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 06 - Décembre 2016

14 BP 34 Ouagadougou 14
Tel : 25 37 68 50
Email : se.onfbf@onf-bf.org
Site Web : www.onf-bf.org

Directeur de Publication :
Dr Albert DJIGMA, PCA

Directeur de Publication Adjoint :
Issifou GANOU, SE

Rédacteur en Chef :
Caroline OUEDRAOGO

Secrétariat de rédaction :
Caroline OUEDRAOGO

Maquette impression :
Imprimerie Studio Yipin Créations
78 78 02 32 - 63 38 31 74